Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Publié le 08/03/2023
ID : 026-212600886-20230306-DELIB2023_12-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 8 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023.12 Séance du 6 mars 2023

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 6 mars 2023 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 28 février 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Stéphanie DESBAR, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, M. Roger-Pierre ROLLAND à M. Christian RAMAT, Mme Béatrice AMANDE-SEGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Caroline BILLION-REY à M. Fabrice GAY, Mme Mélanie PALCOUX à Mme Natacha TRUCHET-COMTE.

Conseillers municipaux présents : 24

M. Gilles GARNIER a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel permanent n° 1/2023 : Création et modification d'emplois filière technique et culturelle

Rapporteur : Nathalie ZAMMIT

Madame le rapporteur expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Elle informe l'Assemblée délibérante que pour répondre aux besoins des services, il a lieu de procéder à la création de :

- 1 poste d'adjoint technique territorial à raison de 30h30 hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal 2° classe à raison de 31h00 hebdomadaires
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine à raison de 25h00 hebdomadaires

Elle précise également qu'en contrepartie et après avis favorable du Comité Social Territorial (CST) il conviendrait de procéder à la suppression de :

- 1 poste d'adjoint technique territorial à raison de 25h00 hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2° classe à raison de 28h00 hebdomadaires
- 1 poste d'Assistant de conservation du patrimoine à raison de 22h30 hebdomadaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant les nécessités des services scolaires et culturels en matière de personnel,

Après avis du Comité Social Territorial en date du 22 février 2023 concernant la suppression des postes,

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20230306-DELIB2023_

Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Publié le 08/03/2023
ID : 026-212600886-20230306-DELIB2023_12-DE

N°2023.12
(suite)
Séance du 6
mars 2023

- **CRÉE** au 1er avril 2023 les emplois suivants :

Création de postes	Durée hebdomadaire
Filière technique	
1 adjoint technique principal 2°classe	31h00
1 adjoint technique territorial	30h30
Filière culturelle	
Assistant de conservation du patrimoine	25h00

- **SUPPRIME** au 1er avril 2023 en contrepartie et après avis favorable du Comité Social Territorial, les emplois suivants :
  - 1 poste d'adjoint technique territorial à raison de 25h00 hebdomadaires,
  - 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2° classe à raison de 28h00 hebdomadaires,
  - 1 poste d'Assistant de conservation du patrimoine à raison de 22h30 hebdomadaires ;
- **ADOPTE** le tableau des effectifs du personnel permanent ci-annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente délibération et à modifier le tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHATUZANGE LE GOUBET
26300

Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Publié le 08/03/2023
ID : 026-212600886-20230306-DELIB2023_12-DE

ANNEXE DÉLIBÉRATION N°
Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Publié le 08/03/2023
ID : 026-212600886-20230306-DELIB2023_12-DE
2023 - 012

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT

N° 5- 2022 annexé à la délibération du 6 mars 2023

Grades ou emplois	Postes créés	Effectif budgétaire	postes pourvus par titulaire ou stagiaire	Postes occupés par non titulaire	postes vacants	tps travail des emplois pourvus	
						Temps complet	Tps non complet (en heures hebdo)
FILIERE ADMINISTRATIVE	20	17	9	3	6	11	0
Attaché principal	1	1	1		0	1	0
Attaché	2	1	0	1	0	1	0
Rédacteur principal 1° classe	1	1	1		0	1	0
Rédacteur principal 2° classe	2	2	1	1	0	2	0
Rédacteur	1	1	0		1	0	0
Adjoint administratif ppl 1° classe	3	3	3		0	3	0
Adjoint administratif ppl 2° classe	3	2	2		0	1	1poste 30.75h
Adjoint administratif	7	6	1	1	4	2	0
FILIERE TECHNIQUE	30	21	20	0	1	11	9
Ingénieur principal	1	1	1		0	1	0
Technicien principal 1° classe	1	0	0		0	0	0
Agent de maîtrise principal	2	1	1		0	1	0
Agent de maîtrise	2	0	0		0	0	0
Adjoint technique principal 1° classe	3	2	2		0	2	0
Adjoint technique principal 2° classe	7	5	5		1 poste 31h	1	1 poste 28h* 1 poste 28h 1 poste 30h 1 poste 31 h
Adjoint technique	14	12	11		1 poste 30h30 1 poste 28h	6	1 poste 25h* 1 poste 25h 2 poste 30h 1 poste 31h
FILIERE SOCIALE	6	6	4	1	1	0	5
ATSEM principal 1° classe	2	2	2		0	0	2 postes 30h
ATSEM principal 2° classe	3	3	2	1 poste 30h	1 poste 30h	0	1 poste 28h 1 poste 30h 1 poste 30.75h
FILIERE CULTURELLE	1	1	1	0	0	0	1
Assistant de conservation du patrimoine	1	1	1		1 poste 25h	0	1 poste 22.5h*
FILIERE POLICE MUNICIPALE	2	1	1	0	0	1	0
Chef de police Municipale	1	0	0		0	0	0
Brigadier-Chef principal	1	1	1		0	1	0
TOTAL GENERAL PERSONNEL PERMANENT	59	46	35	4	8	23	15

EMPLOI FONCTIONNEL							
Directeur général des services	1	1	1		0	1	

en rouge poste créé au 01/04/23

* postes supprimés au 01/04/23